



LA CFTC DEMANDE :

Que les propositions de la DRH soient en adéquation avec les ambitions du plan « Vision 2030 ».

Dans ce cadre, l'intersyndicale CFDT, CFTC, SNB/CFE-CGC et UNSA a fait une demande d'augmentation générale de 2% avec le versement d'un montant plancher et sans plafond de salaire.

La CFTC a également formulé les propositions suivantes :

- La reconnaissance et la valorisation de l'ancienneté des salariés dans l'entreprise sous forme de jours ou autre (prime) ;
- La mise en place d'un accord de Branche sur les proches aidants ;
- La mise en place dans les entreprises de la Branche d'une enveloppe destinée à combler les écarts salariaux entre les nouveaux entrants et les salariés ayant un certain niveau d'ancienneté (à définir) dans le poste ou dans l'entreprise ;
- Ouverture du chantier du Régime Supplémentaire de Retraite Collectif ;

Lors de la prochaine réunion de novembre, la CFTC veillera à ce que les propositions de la DRH soient à la hauteur «d'un groupe qui marque une vie» et qui souhaite «devenir l'endroit où il faut être pour s'épanouir».

